

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Consultation prébudgétaire 2021

RECOMMANDATIONS

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2021 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Service des finances pour sa collaboration.

La Commission tient à souligner la très grande participation du public à ses travaux, malgré la crise sanitaire en cours.

La Commission a produit ses recommandations sans connaître la totalité des pertes de revenus et des dépenses imprévues découlant de la pandémie et des mesures particulières que la Ville a déployées dans l'urgence pour y répondre.

La Commission est consciente des choix difficiles qui échoient à l'Administration en ces temps de crise sanitaire, sociale et économique.

La Commission propose humblement une série de recommandations qui se veulent un arbitrage des différents points de vue du public exprimés par écrit et via le sondage en ligne et qui, elle l'espère, éclaireront l'Administration dans ses choix budgétaires.

Au terme de cet exercice, la CFA formule à l'Administration les recommandations suivantes :

1. Bonifier le processus de consultation prébudgétaire

CONSIDÉRANT la participation citoyenne soutenue à cet exercice de consultation prébudgétaire (environ 23 000 réponses au sondage et 39 mémoires déposés);

CONSIDÉRANT la nécessité de multiplier les outils pour consulter la population montréalaise;

CONSIDÉRANT la rapidité avec laquelle la CFA et l'Administration ont dû adapter les modalités de consultation pour se conformer aux contraintes liées à la crise sanitaire;

CONSIDÉRANT les critiques reçues au sujet du sondage concernant notamment : la langue, la méthodologie et l'accessibilité de son contenu;

CONSIDÉRANT que l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec stipule que « Montréal est une ville de langue française »¹;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et que 12 des villes liées de l'agglomération de Montréal (sur un total de 14) ont un statut bilingue reconnu par le gouvernement provincial²;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les différentes instances de consultation de la Ville partagent les mêmes balises quant à l'usage de la langue anglaise dans leurs communications avec le public au cours de leurs travaux;

CONSIDÉRANT que la CFA souhaite rendre ses travaux les plus accessibles possible à la population afin de stimuler la participation citoyenne;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1** Consulter à nouveau la population montréalaise par sondage et par la réception de mémoires lors de la consultation prébudgétaire en 2021.
- R-2** Solliciter l'appui d'une équipe de professionnel.le.s en sondage pour élaborer le sondage de la consultation prébudgétaire en 2021 pour répondre aux critiques méthodologiques soulevées et en assurer une plus grande accessibilité.
- R-3** Reconnaître que les outils de consultation déployés dans le cadre des consultations publiques des commissions permanentes d'agglomération doivent être offerts en français et en anglais.

2. Viser le retour à l'équilibre budgétaire

2.1 Les principes généraux qui devraient guider l'Administration dans ses choix budgétaires

CONSIDÉRANT les effets de la crise sanitaire et économique engendrée par la COVID-19 (pertes d'emploi, chute du PIB, faillites, fermetures de commerce, etc.);

¹ Légis-Québec. «Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec », [En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4> (page consultée le 2020-09-03), article 1.

² OQLF. « Organismes reconnus », [En ligne] https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin_publ/organismes-reconnus.aspx (page consultée le 2020-09-09). L'Île-Dorval compte 5 personnes et est assimilée à la Cité de Dorval dans le présent calcul.

CONSIDÉRANT les appels à la solidarité exprimés dans les mémoires reçus à la Commission;

CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la durée de la crise sanitaire et à la reprise économique;

CONSIDÉRANT les risques que cette crise sanitaire et économique exacerbe les inégalités déjà existantes au sein de la population montréalaise ;

La Commission recommande à l'Administration de

R-4 Effectuer ses arbitrages budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2021 selon les principes suivants :

- La prudence ;
- La vitalité économique et la maximisation de la création d'emplois;
- La solidarité et la protection des personnes vulnérables ;
- L'équité intergénérationnelle ;
- L'accessibilité universelle ;
- La lutte aux changements climatiques et la transition écologique.

2.2 Les stratégies à adopter pour atteindre l'équilibre budgétaire

Concernant les stratégies à adopter pour atteindre l'équilibre budgétaire, la Commission propose une démarche en trois volets.

Cette approche est détaillée dans les sections 2.2.1 à 2.2.3.

2.2.1 Réduire les dépenses de l'agglomération de Montréal

La Commission est d'avis que l'Administration doit viser l'équilibre budgétaire, notamment en réduisant ses dépenses et en reportant certains projets moins urgents ou moins essentiels.

La dette de la Ville étant déjà considérable, la Commission considère qu'il faut procéder aux choix budgétaires difficiles mais responsables dès maintenant pour ne pas léguer ce fardeau financier aux prochaines générations.

La Commission recommande à l'Administration de

- R-5** Identifier, en collaboration avec sa fonction publique, toutes les économies possibles, notamment dans la rémunération et les projets, et effectuer les réductions de dépenses qui s'imposent.
- R-6** Établir le budget 2021 sur la base des données reliées au budget original de 2020, en prenant en considération les mesures prises par l'Administration en cours d'année (notamment, les compressions de 123 millions de dollars³).

2.2.2 Obtenir des compensations pour les dépenses additionnelles imprévues et les baisses de revenus engendrées par la crise sanitaire

La Commission est d'avis que la métropole doit demander le soutien financier des autres paliers de gouvernement pour boucler son budget.

CONSIDÉRANT que Montréal est l'épicentre de cette pandémie au Canada et que sa population est durement touchée financièrement par les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT les dépenses imprévues liées à la gestion de la crise sanitaire qui ont dû être investies d'urgence par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT les baisses de revenus de la STM en lien avec la réduction de l'achalandage dans les transports collectifs;

CONSIDÉRANT que les difficultés financières actuelles de la Ville découlent de circonstances hors de son contrôle et qui ne peuvent être imputées à sa mauvaise gestion ;

CONSIDÉRANT que la santé publique est une compétence du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT les mémoires reçus qui soulignent la nécessité de faire des représentations auprès des paliers de gouvernements supérieurs pour mutualiser les coûts de la pandémie avec ces derniers;

CONSIDÉRANT la capacité de payer limitée des contribuables de l'agglomération montréalaise;

La Commission recommande à l'Administration de

³ Résolution CM20 0453

- R-7** Contenir les hausses de taxes foncières à l'intérieur de l'inflation.
- R-8** Demander au gouvernement du Québec une pleine compensation pour les dépenses liées à la gestion de la COVID-19.
- R-9** Demander au gouvernement du Québec des compensations pour soutenir le transport en commun, notamment pour couvrir les pertes de revenus de la STM.

2.2.3 Étaler le déficit de l'agglomération sur une période de temps donnée

La Commission considère que l'Administration devrait également demander au gouvernement du Québec de lever temporairement l'interdiction légale pour les villes de faire un déficit.

Ce faisant, le choc financier pourrait être étalé sur une période donnée, le temps d'assurer le maintien des services municipaux et de procéder aux investissements essentiels à la relance économique de la métropole.

La Commission recommande à l'Administration de

- R-10** Demander au gouvernement du Québec, en dernier recours, un moratoire temporaire sur l'interdiction pour les villes de faire un déficit.

2.3 À propos du budget du SPVM

CONSIDÉRANT le nombre de mémoires et d'opinions reçus en faveur de la réduction du budget du SPVM et de la conversion des sommes ainsi économisées vers les groupes communautaires possédant des expertises en matière d'itinérance, de prévention des toxicomanies, d'intégration des immigrant.e.s, de soutien aux travailleur.se.s du sexe, de santé mentale, etc.;

CONSIDÉRANT l'ampleur des mouvements sociaux dans le sillon du décès de M. George Floyd aux mains des policiers de Minneapolis;

CONSIDÉRANT que Montréal est une des villes les plus sécuritaires d'Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT que chaque année, le SPVM reçoit plus de 30 000 appels se rapportant à une personne en crise ou dont l'état mental est perturbé⁴;

⁴ SPVM. « Plans d'actions » [En ligne] <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/IOrganisation/Plans-dactions> (page consultée le 2020-09-03)

CONSIDÉRANT que ces interventions du SPVM surviennent notamment parce que les ressources financières déployées pour répondre aux enjeux en amont de ces situations de crise (lutte à la pauvreté, prévention, éducation, accompagnement, ressources en santé mentale, etc.) sont insuffisantes;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le SPVM pour adapter son offre de services et intervenir adéquatement auprès des personnes en crise, notamment par la création d'unités spécialisées comme l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) et l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII);

CONSIDÉRANT qu'au Canada, environ 1 contact avec la police sur 5 implique une personne présentant un trouble mental ou un trouble lié à l'utilisation de substances ⁵;

CONSIDÉRANT que 70% des personnes décédées aux mains des policiers.ère.s au Canada ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie ⁶;

CONSIDÉRANT que la santé mentale, l'itinérance, la prévention des toxicomanies, l'intégration, l'éducation et la lutte à la pauvreté relèvent des compétences et des budgets du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le rapport « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées » rendu public en 2019⁷;

CONSIDÉRANT que toute forme de profilage doit être vigoureusement dénoncée et corrigée impérativement;

CONSIDÉRANT qu'une réduction du budget du SPVM ne réglerait pas automatiquement les problèmes de profilage racial et social;

La Commission recommande à l'Administration de

R- 11 Entamer une réflexion globale sur la meilleure façon de distribuer les sommes allouées aux services sociaux et communautaires (santé mentale, itinérance, prostitution, crimes sexuels, toxicomanie, intégration, etc.) au sein des services de la métropole et des partenaires du milieu (SPVM, SDIS, commissaire à

⁵ STATISTIQUE CANADA. « La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012 » [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14176-fra.htm#a1> (page consultée le 2020-09-03)

⁶ WATTIE, Mattis. « La plupart des Canadiens tués par des policiers avaient des problèmes de santé mentale », *Radio-Canada*, 5 avril 2018 [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093262/canadiens-tues-altercations-police-sante-mentale> (page consultée le 2020-09-03)

⁷ ARMONY, Victor, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE. 2019. « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées ». [En ligne] https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf

l'itinérance, organismes communautaires, etc.) afin d'en maximiser l'impact sur les communautés.

- R-12** S'assurer que le budget du SPVM lui permette de réaliser sa mission et ses obligations en tant que corps de police de niveau 5 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal⁸.

3. Stimuler la relance économique

3.1 Investir dans les immobilisations pour stimuler l'économie montréalaise

CONSIDÉRANT les investissements annoncés par les paliers de gouvernement provincial et fédéral pour stimuler la relance économique ;

CONSIDÉRANT que ces initiatives gouvernementales doivent être appuyées par des mesures locales fortes et cohérentes pour stimuler la relance économique de la métropole;

CONSIDÉRANT les mesures économiques locales déjà déployées à ce jour pour assurer la relance économique de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'investir dans les immobilisations de l'agglomération est une des stratégies importantes à déployer pour stimuler la relance économique ;

CONSIDÉRANT que le secteur de la culture a été durement touché par la crise sanitaire;

CONSIDÉRANT la contribution de la culture au dynamisme commercial du centre-ville de Montréal;

CONSIDÉRANT la pénurie de logement actuelle sur le territoire montréalais⁹;

CONSIDÉRANT que le Québec est la seule province à ne pas avoir convenu d'entente sur la façon dont l'argent de la Stratégie nationale sur le logement doit être dépensé;

⁸ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. « Les six niveaux de services policiers en fonction du nombre d'habitants » [En ligne] <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/desserte-policiere/six-niveaux-service.html#c3861> (page consultée le 2020-09-03)

⁹ GIGUÈRE, Ugo. « La crise du logement se dirige vers un nouveau sommet » La Presse, 13 juin 2020 [En ligne] <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-13/la-crise-du-logement-se-dirige-vers-un-nouveau-sommet> (page consultée le 2020-06-23)

CONSIDÉRANT que des sommes importantes destinées au logement social tardent actuellement à être transférées au gouvernement du Québec alors que les besoins en logement sont criants¹⁰,

CONSIDÉRANT les commentaires reçus dans les mémoires en faveur des investissements dans le logement social, la culture et la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que la stratégie du paiement au comptant des immobilisations est efficace pour limiter la taille de la dette de l'agglomération ;

CONSIDÉRANT que les sommes allouées au paiement au comptant de certaines immobilisations pourraient plutôt être dédiées à équilibrer le budget de fonctionnement 2021;

La Commission recommande à l'Administration de

- R-13** Identifier et reporter la réalisation des projets d'immobilisations moins urgents et non essentiels à la relance économique.
- R-14** Prioriser les investissements ciblés dans le maintien des actifs essentiels à la relance économique (infrastructures de l'eau et routières, culture, bâtiments municipaux), à la lutte contre les changements climatiques et à la construction de logements sociaux.
- R-15** Intensifier les représentations auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral pour qu'une entente soit rapidement signée et que les fonds fédéraux prévus dans la *Stratégie nationale sur le logement* soient transférés au gouvernement du Québec.

¹⁰PORTER, Isabelle. « Dialogue de sourds entre Québec et Ottawa sur le logement », Le Devoir, 4 octobre 2019 [En ligne] <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/564076/dialogue-de-sourds-entre-quebec-et-ottawa-sur-le-logement> (page consultée le 2020-06-23)

3.2 Soutenir les PME et les commerces montréalais

CONSIDÉRANT les conséquences économiques désastreuses de la COVID-19 pour les PME et commerces montréalais;

CONSIDÉRANT que les tours à bureaux du centre-ville montréalais ne peuvent accueillir que 25% de leur personnel en raison de normes sanitaires actuelles;

CONSIDÉRANT que cette mesure réduit l'achalandage dans les commerces et restaurants de la métropole ;

CONSIDÉRANT les opinions exprimées dans les mémoires en faveur d'un soutien accru aux PME et aux commerces montréalais ;

La Commission recommande à l'Administration de

R-16 Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiel et résidentiel.

R-17 Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour obtenir des sommes en soutien à la vitalité du centre-ville montréalais.

Les 17 recommandations ont été adoptées à la majorité en séance de travail, le 11 septembre 2020, avec la dissidence de MM. Bouelle et Bottausci. MM. DeSousa et Guay ont exprimé leur dissidence uniquement pour la recommandation 10.